

Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (246v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gaston Ganault, 24 février 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49233>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 février 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin remercie Ganault de ce qu'il a fait pour lui suivant sa lettre du 9 février 1877. Il lui explique que si la transaction avec Esther Lemaire n'aboutit pas, la cour d'Amiens rendra son jugement le 5 mars 1877, qu'il craint lui être défavorable. Sur l'affaire Boucher et Cie : le jugement est en délibéré ; Godin informe Ganault qu'il va faire distribuer le lendemain les conclusions en réponse à celles de Boucher et Cie. Il demande à ce que monsieur Roullier lui envoie des fonds par la poste. Il signale à Ganault qu'il lira avec intérêt la brochure sur l'utilité publique de l'école normale.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Livres](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Roullier \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Paris le 24 février 1874

Mon cher ami,

je vous remercie de ce que vous me dites
avoir fait pour moi, dans votre lettre des
27, tant mieux si cela peut produire
quelques résultats.

La cour d'Amiens n'a pas encore
prononcé son arrêt, le Président voudrait
conseiller l'affaire, mais je crois que M. Ad^e
Godin s'opposera qu'une force d'inertie
nouvelle à cette tentative.

Delgache m'écrivit que si cet arrangement
ne réussit pas, la cour rendra son arrêt le
1^{er} Mars prochain. Je crains bien que l'on ne
me pose des conditions fort dures.

Le jugement dans l'affaire Baucher est
en délibéré : je vais seulement demain faire
distribuer des conclusions en réponse à celles
déposées par Baucher. Je vous en enverrai
un exemplaire.

M. Fouillier peut m'envoyer les fonds par la poste.
Je tirai avec intérêt des qu'il sera parue la
brochure dont vous m'avez parlé concernant l'atelier
publique de l'école normale.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance
de mes sentiments dévoués.

M. Garnier.